

Collège Albert Camus
17 Rue Peuple la Lance
91290 LA NORVILLE

VOYAGE SCOLAIRE EN SAVOIE

Dates prévisionnelles : du 5 au 10 janvier 2025

CONDITIONS GENERALES DU MARCHÉ

Etablies en application du Code des Marchés Publics

I-CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

Article 1 – Procédure

Procédure adaptée selon les dispositions du Code des Marchés Publics. Personne responsable du Marché :
Principale du Collège Albert Camus la Norville

Article 2- Objet

Organisation d'un voyage clé en main en France en Savoie du 5 au 10 janvier 2025.

Article 3- Durée

La durée du marché est de 4 mois du 1^{er} octobre 2024 au 31 janvier 2025, sans possibilité de reconduction, dans le respect des dates du voyage.

Article 4- Forme et conditions du marché

Les différents prestataires répondant à l'offre seront mis en concurrence sur la base de leurs réponses au projet annexé à la fin du présent document. Le programme est donné dans un ordre chronologique précis. Chaque prestataire de service devra s'engager à accepter les présentes conditions générales.

II-REFERENCEMENT

Article 5- Date de limite de dépôt des candidatures

Les offres devront parvenir au plus tard le 20 août 2024 à 12h00 exclusivement sur le site de l'AJI en réponse à l'annonce correspondante au présent projet de voyage. Les offres devront comporter la mention « en réponse à l'annonce N° XXXX » (N.B Numéro de l'annonce apparaissant sur le site de l'AJI). Les offres devront obligatoirement comporter la mention « acceptation des conditions générales du marché ».

III-CLAUSES PARTICULIERES

Article 6

Chaque prestataire s'engage à disposer de toutes les habilitations et réglementaires pour l'exercice des prestations et à respecter toutes les normes en vigueur dans la profession.

Article 7- Passation des commandes au prestataire choisi

La commande sera passée au moyen d'un bon de commande qui comporte la signature de la gestionnaire et la signature de la cheffe d'établissement. Les prix y figurant feront référence à l'offre.

Article 8 – Détermination des prix. Les prix seront exprimés détaillés, par catégorie, les options apparaissant clairement en tant que telles.

Les prix devront être fermes jusqu'à émission du bon de commande émis au moment de l'attribution.

Article 9 – Paiement

9.1 Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique. Le règlement devra être effectué dans le délai global prévu par la réglementation en vigueur par mandat administratif.

9.2 La facture, déposée sur le portail CHORUS PRO, devra comporter l'ensemble des mentions légales d'une facture dématérialisée.

9.3 Le comptable chargé du paiement est l'agent comptable du Lycée René Cassin d'Arpajon (siège de l'agence comptable)

9.4 Tous les candidats, sans exception, devront produire un Relevé d'Identité Bancaire, mentionnant leur raison sociale ainsi que les coordonnées du compte de disponibilité (bancaire ou postal) au crédit duquel ils souhaitent que les règlements effectués à leur intention soient inscrits.

IV- CRITERES DE CHOIX ENTRE LES PRESTATAIRES

Article 10

Les critères de choix qui serviront à définir « l'offre économiquement la plus avantageuse » sont :

Prix : 40 %

Conformité de l'offre par rapport au descriptif : 30 %

Conditions de report/annulation individuel et groupe : 30 %

V- ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Article 11 – Attribution

A l'issue de cette consultation, le prestataire retenu (sous réserve de validation du projet de voyage par le C.A de l'établissement prévu au plus tard le 20/09/2024) ainsi que les entreprises candidates non retenues recevront une réponse au plus tard le 14/10/2024 via la plateforme de l'AJI.

La personne Responsable du Marché,

La Principale

Mme Gaëlle LABAT



Nom du représentant habilité de l'entreprise :

Signature (précédée de la mention manuscrite « Conditions lues et approuvées ») et cachet de l'entreprise

VOYAGE SCOLAIRE EN FRANCE EN SAVOIE

Dates prévisionnelles : Du 5 au 10 janvier 2025

Voyage pour des élèves de 5^{ème} sport et de 4^{ème}, hébergement en pension complète en centre de vacances et de loisirs

Effectifs : 60 élèves de 12 à 13 ans et 6 accompagnateurs devant apparaître comme payants

Transport : autocar

Hébergement : séjour en pension complète en centre de vacances et de loisirs.

La pension complète s'entend du petit-déjeuner/déjeuner/dîner du jour 2 (lundi 6 janvier) au petit-déjeuner/déjeuner et dîner du jour 6 (vendredi 10 janvier). Prévoir un panier repas pour le dîner du jour 6 pour le retour.

Prévoir l'hébergement à proximité d'une station de ski/PGHM et caserne de pompiers.

Programme :

Le programme demandé est basé sur la progression pédagogique du cours, il est donc important de respecter l'ordre chronologique des visites :

Dimanche 5 : Départ du collège Albert Camus 17 rue peuple la lance La Norville à 22h

Lundi 6 : arrivée au centre vers 8h le matin et prise du petit-déjeuner. Installation + distribution du matériel le matin vers 9h30, puis 2 heures de ski ESF l'après-midi vers 14 heures

Mardi 7 : intervention des pisteurs/secouristes matin à 9h30, puis 2 heures de ski ESF l'après-midi vers 14 heures

Mercredi 8 : visite du PGHM matin à 9h30, puis 2 heures de ski ESF l'après-midi vers 14 heures

Jedi 9 : visite d'une caserne de pompiers matin à 9h30, puis 2 heures de ski ESF l'après-midi vers 14 heures

Vendredi 10 : rangement, puis jeux de piste sur les vieux métiers matin vers 9h30. Départ vers 14h du centre pour le collège Albert Camus La Norville.

Coût : demande de prix tout compris, y compris le détail des visites avec prix, avec ou sans guide, avec assurance annulation individuelle et de groupe (prévoir annulation du groupe entier suite à des directives nationales) + autres options à proposer.

Autres : Merci de prévoir un dossier pédagogique pour les enseignants afin de préparer le voyage